

NOUS SOMMES MEMBRE DU RÉSEAU NATIONAL MUSIQUE & HANDICAP

Placé sous le patronage du Ministère de la Culture et de la Communication



NOUS NOUS SOMMES ENGAGÉS

La Charte du Réseau Musique et Handicap

Dans le cadre du respect et du développement du volet culturel du projet de vie des personnes handicapées,

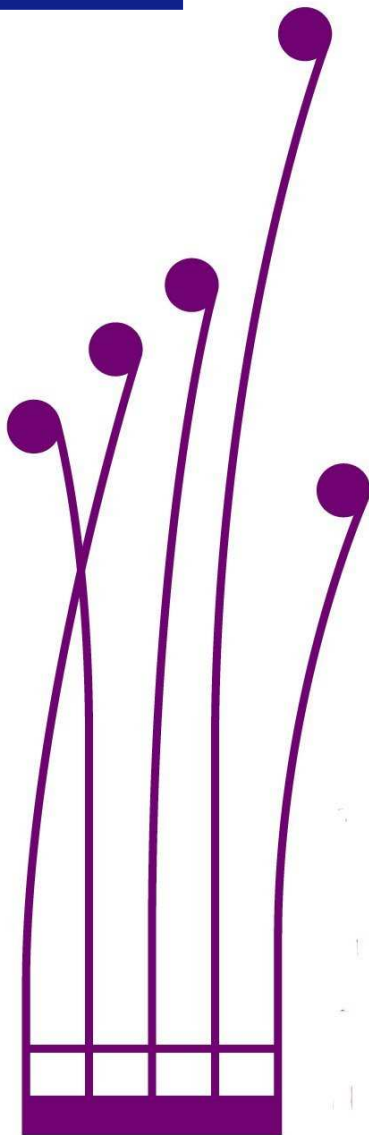
Le signataire s'engage à **favoriser** l'inscription et la pratique de la musique pour les personnes handicapées là où cette activité existe pour tout citoyen.

Le signataire de la présente Charte s'engage à **promouvoir** toutes les dynamiques qui contribueront à favoriser cet accès dans les meilleures conditions.

Le signataire s'engage à **travailler en réseau** avec l'ensemble des acteurs concernés – notamment avec les professionnels des secteurs de la culture, du sanitaire et social, de la santé, et de l'Éducation Nationale – afin d'enrichir sa pratique, de développer ou d'ajuster ses pédagogies, de prendre en compte les besoins exprimés ou constatés.

Le signataire s'engage à **contribuer à la préparation** des futurs éducateurs et enseignants à l'adaptation de leur pédagogie à toute personne handicapée.

Le signataire s'engage à **étendre le réseau Musique et Handicap** via la diffusion de la Charte dans l'objectif de développer l'accès des personnes handicapées aux pratiques musicales.



Le Réseau Musique & Handicap

Coordination assurée par l'Association Ressource Nationale Musique et Handicap MESH

Le Forum – Allée Bourvil – 95210 Saint Gratien

coordinateur@musique-handicap.fr | www.musique-handicap.fr